

La validation des crédits de formations en cours de préparation de la thèse

1

Bienvenu en doctorat !

Ce tutoriel explique les différentes façons de valider les **60 crédits de formation** (ECT) que vous devez impérativement acquérir au cours de votre doctorat pour pouvoir soutenir votre thèse. Notez que les étudiant-e-s en co-tutelle n'ont que **30 ECT à valider**.

1. Quelles formations ?

Formation à l'éthique obligatoire !

Vous devez impérativement suivre une **formation à l'éthique** (arrêté du 16 mai 2016) au cours de votre doctorat. A défaut, vous ne pourriez soutenir votre thèse.

L'ED SESAM et le collège doctoral propose chaque année des formations à l'éthique. Le Mooc « Ethique de la recherche » proposé par l'université Lyon II (voir la plateforme FUN MOOC : <https://www.fun-mooc.fr> pour les nouvelles sessions de ce MOOC) est également éligible sous réserve de produire une attestation d'assiduité en fin de cursus.

Pour le reste, le choix des formations est vôtre !

Vous pouvez choisir des formations :

- dans le catalogue de l'ED SESAM
- dans le catalogue du Collège doctoral
- dans l'offre de Mooc notamment celle de la plateforme FUN MOOC (voir adresse ci-dessus)
- tout autre offre de formations pertinentes

Attention, les formations choisies doivent avoir un lien avec votre thèse ce que confirmera la validation de votre direction de thèse systématiquement demandée pour toutes les formations ou activités scientifiques suivies hors du catalogue des formations de l'ED SESAM ou du Collège doctoral (une signature sur le document suffira).

Validation des activités scientifiques

L'ED SESAM valide en ECT toutes les activités scientifiques réalisées en cours de doctorat ce qui correspond le plus souvent à des communications à des colloques ou journées d'études, des articles, l'organisation et l'animation d'activités scientifiques, etc.

L'objectif étant de stimuler les activités scientifiques des doctorant-e-s, leur validation est très favorable (voir plus bas les modalités de validation).

2. VALIDATION DES ECT SELON LE TYPE DE FORMATION-ACTIVITE :

I- Les formations du catalogue de l'ED SESAM)

Ces formations sont accessibles à partir du site ADUM dès que votre inscription administrative de l'année est validée.

Vous avez deux façons de valider les **formations du catalogue SESAM** dont la responsable administrative est Betty Figula :

- ➔ L'intervenant-e vous fait signer une **feuille d'émargement** qu'il ou elle transmet à l'ED. La validation sera alors automatique dès que vous aurez renseigné le questionnaire envoyé par mail.
- ➔ Vous avez fait remplir par l'intervenante une **attestation individuelle de présence aux formations** (disponible à cette adresse : [fiche individuelle de présence](#)) que vous transmettez vous-même à l'ED SESAM (par mail ou directement au secrétariat) pour validation. Les ECT seront acquis après avoir renseigné le questionnaire qui vous sera envoyé par mail.

II Les formations du Collège Doctoral

Ces formations sont accessibles à partir du site ADUM dès que votre inscription administrative de l'année est validée.

La validation des **formations proposées par le collège doctoral**, est normalement automatique.

- ➔ Vous pouvez **contacter Madame Amandine Detrez** : amadine.detrez@univ-lille.fr

Attention, certaines formations qui apparaissent dans le catalogue sur Adum, sont des formations du collège doctoral et l'ED n'a donc aucun moyen de les valider

III – Les formations et activités scientifiques hors-catalogue

Pour valider une **formation hors-catalogue** OU une participation à une activité scientifique (*séminaire, colloques, journées d'études, MOOC...*) :

- ➔ Vous devrez faire remplir une **fiche individuelle de présence** (ou demander une attestation de présence) à l'intervenant-e (ou toute personne habilitée à attester de votre présence à la formation ou à l'activité)
- ➔ La déposer sur Adum comme suit :



Étape 1 :

Mon profil

- › Inscription 2020-2021, Etablissement : dossier reçu complet
- › Inscription 2020-2021, Ecole Doctorale : dossier reçu complet : Dossier 2020-21 validé ED le 14/12/20
- › Le Doctorat est mené à temps plein
- › Affichage sur le web
- › Changer mon mot de passe
- › Déposer mon CV
- › MA PHOTO - Déposer ma photo
- › Visualiser ma convention individuelle de formation rédigée en 2020

Formations

- › Catalogue
- › Récapitulatif de participation aux formations
- › Formations en cours
- › **Formations hors-catalogue**

Documents administratifs

Les documents et informations nécessaires pour effectuer les démarches d'inscription / réinscription sont téléchargeables ci-dessous.

Inscription - Réinscription

- › Formulaire RGPD (Attestation d'enregistrement ADUM)
- › Fiche de renseignements
- › Demande d'autorisation d'inscription
- › Convention Individuelle de formation
- › Charte du doctorat

Procédures

INSCRIPTION - Votre dossier est en cours d'instruction par l'établissement depuis le 14 décembre 2020

➔ Depuis votre espace personnel Adum, cliquer sur « **Formation hors-catalogue** » (surligné en jaune sur la capture d'écran) dans l'encadré « **Formations** » en haut à gauche

Étape 2 :

Formations suivies hors catalogue

Pour enregistrer votre demande, il vous faudra déposer votre attestation de participation.

Intitulé de la formation *

Catégorie *

Année Universitaire : *

date de début : date de fin :

Organisateur et ville

Nombre d'heures effectuées * Ne saisir que des nombres entiers

Compétences acquises à l'issue de la formation

Contenu de la formation

Attestation de participation et programme détaillé de la formation *

Déposer le programme détaillé de la formation ainsi que l'attestation ou justificatif de votre participation à la formation (au format PDF) (Glisser un document sur cette zone, ou cliquer le bouton en bas à droite)

[Choisir un fichier] Aucun fichier choisi

ENREGISTRER ET TRANSMETTRE MA DEMANDE



- Cliquer sur « **Ajouter une formation hors-catalogue** », remplir tous les champs, charger vos justificatifs en cliquant sur « **choisir un fichier** » et ne pas oublier de cliquer sur « **enregistrer et transmettre les données** »

Attention : toutes les formations de l'année en cours devront être déposées sur Adum **avant le 31 juin de chaque année universitaire** ! Elles ne seront plus valables après cette date et vous ne pourrez donc les valoriser en crédits.

Activités scientifiques

La validation de vos activités scientifiques diffère selon l'activité :

- Pour les **publications d'articles scientifiques ou de chapitres** d'ouvrage : vous déposez sur Adum le courriel ou la lettre de confirmation d'édition de la revue ou des éditeurs de l'ouvrage. Vous pouvez, si vous le souhaitez, également déposer votre article.
- **Pour les participations** (parmi le public) à **une soutenance** dans le même champ disciplinaire que votre thèse, vous déposez sur Adum l'attestation de présence remplie et signée par la présidence du Jury de soutenance. **Vous avez la possibilité en effet de participer en début et en fin de thèse à deux soutenances de thèse dans votre discipline qui vous ouvre droit à 2 ECT pour chaque soutenance.**

Pour plus d'information, merci d'adresser vos questions à : ed.sesam@univ-lille.fr